

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Port-Gentil/Affaire Anthony Koumba Makanga : le jeune a plutôt sauvagement agressé sa grand-mère

**I**L a d'abord fracassé le visage de la mère de son père à l'aide d'un baffle, avant de lui sectionner l'oreille.

Christelle NTSAME  
Port-Gentil/Gabon

**L'**INFORMATION très vite devenue virale sur les réseaux sociaux mettait en scène un Gabonais qui aurait arraché les deux yeux de sa mère, avant ou après lui avoir sectionné une de ses oreilles avec les dents. S'il s'agissait bel et bien de l'affaire Anthony Koumba Makanga, quoique celui-ci n'ait clairement pas été identifié par les facebookeurs à ce moment-là, les faits ne se sont pas déroulés tels qu'exposés sur le post partagé par les internautes. De plus, il ne s'agit nullement de la maman du mis en cause, qui est décédée il y a 9 ans.

En fait, ce Gabonais sans emploi, âgé de 21 ans, actuellement en garde à vue à la Police judiciaire (PJ) de Port-Gentil, est accusé d'agression sur sa grand-mère, Françoise Koumba, une Gabonaise de 63 ans, avec laquelle il vit depuis son retour du Cameroun, en janvier dernier.

Les faits ont eu lieu dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 juin 2023, à l'église "la Gloire suprême", située au quartier Café-Rio, dans le 2e arrondissement de Port-Gentil. Anthony et sa grand-mère s'y sont installés depuis "un mois et demi" maintenant. Là-bas, le jeune homme était suivi spirituellement, afin de le débarrasser d'un "esprit de colère" qui l'habiterait.

La nuit du drame, après une journée dominicale ordinaire, la grand-mère et son petit-fils, qui partagent le même matelas, se mettent au lit. L'environnement est plongé dans les ténèbres à cause des coupures de courant. Anthony se réveille et observe sa mamie qui dort paisiblement. Nul ne sait quel vent le pous-



Photo : Vianney Madzouf/L'Union

**Le mis en cause sera déféré devant le parquet ce début de semaine.**

sera à se saisir d'un baffle pour fracasser le visage de sa grand-mère. Il ne s'arrête pas là. S'étant ensuite muni d'un morceau de l'appareil musical cassé, il sectionnera partiellement l'oreille de sa victime.

À son réveil, juste au moment où l'électricité revenait, Françoise Koumba se rendra compte, curieusement en l'absence de son agresseur, qu'elle baigne dans le sang. Si elle n'appréhendait pas encore ce qui se passe, inquiète, elle se lève tout de même et se met en vain à la recherche de son petit-fils caché dans un coin, à l'intérieur de l'église. Arrivée devant la

En fait, ce Gabonais sans emploi, âgé de 21 ans, actuellement en garde à vue à la Police judiciaire (PJ) de Port-Gentil, est accusé d'agression sur sa grand-mère, Françoise Koumba, une Gabonaise de 63 ans, avec laquelle il vit depuis son retour du Cameroun, en janvier dernier.

porte sécurisée par une grille, dame Françoise perd connaissance. Il est 6 h quasiment, lorsqu'elle ouvre les yeux et aussitôt appelle à l'aide. Avant d'être conduite dans une structure hospitalière par son fils alerté. Une première fois, Anthony est interpellé par les éléments de la brigade de gendarmerie de l'Océan, alors qu'il avait tenté d'agresser un compatriote à la

machette. Au Cameroun, il aurait également attenté à la vie de sa grand-mère maternelle. S'il se dit qu'il souffrirait d'un trouble mental – ce qui justifierait ses agissements –, son papa, joint au téléphone, assure qu'il n'en est rien. "Il ne souffre pas de trouble mental, il sait ce qu'il fait".

Contrairement à ce qui se raconte sur les réseaux sociaux,

Françoise Koumba n'est pas décédée. Mieux, sa vie est hors de danger. "Son œil droit voit bien. L'œil gauche est encore fermé. L'oreille n'était pas entièrement coupée. Le docteur a pu la sauver avec des points de sutures", a confié le fils de la dame.

Anthony Koumba Makanga sera présenté devant le procureur de la République ce début de semaine.

## L'héritage laissé par sa mère serait à l'origine de tout

C.N  
Port-Gentil/Gabon

**A**en croire Salvator Koumba, le père d'Anthony Koumba Makanga, la colère extrême manifestée par son fils serait liée au refus de la famille maternelle de l'enfant de faire profiter pleinement à celui-ci l'héritage laissé par sa maman. Ce qui pourrait expliquer, a priori, les actes de violences inadmissibles perpétrés

chez ses parents maternels. A ce qu'il semble, son retour au Gabon en janvier dernier était dû, selon les dires d'Anthony à son papa, à la "brimade" dont il serait victime de la part de ses tantes et oncles maternels.

Cependant, depuis un certain temps, Anthony souhaite regagner le Cameroun. "Je lui ai demandé de patienter, le temps que je trouve l'argent pour payer son billet", a confié Salvator Koumba.

Pour lui, les actes répréhensibles posés par son fils ces derniers temps, notamment sur sa pauvre maman, seraient une manière pour le trublion de manifester son mécontentement quant à son voyage sur le Cameroun qui tarde à être effectif.

"Mais il n'avait pas besoin d'agir ainsi", regrette Salvator, médusé par le comportement de son garçon qui, selon lui, a grandi avec sa maman.